

## Rapport de la CoFin sur le préavis 26/2011 concernant le projet de budget 2012

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La CoFin s'est réunie à deux reprises, la dernière le mardi 15 novembre 2011. M. Alain Vionnet, président, MM. Jacques Laurent, Stéphane Jaquet, Leonardo Pescante, Pierre Zapf et Eric Rochat étaient présents. M. Carlos Herrero, actuellement à l'étranger, n'a pu être des nôtres et s'en est excusé.

La CoFin remercie chaleureusement Monsieur le Syndic Alain Bovay, municipal des finances, et Monsieur Stéphane Roulet, boursier communal, pour leur souci d'information et de transparence et pour la confiance témoignée à vos commissaires qui ont eu à disposition, sans restriction aucune, toute la documentation désirée.

Tout en regrettant de ne pas avoir disposé dès la première séance du texte même du préavis municipal, la CoFin souligne la qualité du projet de budget dont la lecture, l'interprétation et la compréhension sont aujourd'hui bien facilitées par l'utilisation généreuse des « pages de gauche ». Vous trouverez ci-après les questions que la CoFin a posées ainsi que les réponses reçues de la part de la délégation de la Municipalité.

\* \* \*

La CoFin tient tout d'abord à relever l'excédent de charges de 1'942'000 CHF prévu pour 2012 (contre 3'210'920 CHF en 2011), excédent lié une fois encore et pour l'essentiel à un report de charges du canton, à la péréquation ou à l'augmentation des charges intercommunales. La relative stagnation de la facture sociale à 4'431'000 CHF (contre 4'178'500 CHF budget 2011) laisse espérer des comptes mieux équilibrés fin 2012 compte tenu des prévisions prudentes en matière de rentrées fiscales et malgré la réduction de moitié décidée par le canton pour l'impôt sur le capital des sociétés.

Les transferts de charges aux communes s'accompagnent d'une cession de « points d'impôt cantonaux » mais le jeu de bascule fiscale entre communes et Etat n'est pas facile à comprendre, surtout lorsque les mesures se succèdent rapidement : dernière en date, la bascule de deux points pour la prise en charge du financement des polices communales et des prestations fournies par la police cantonale. Ainsi, le taux d'impôt communal aura passé de 72 points en 2010 à 66 en 2011 pour se fixer à 68 en 2012. Quant aux charges intercommunales, elles sont modulées en fonction de nos investissements spécifiques tels ceux du service des routes.

Pour la seconde fois, notre Conseil devra déterminer un **plafond d'endettement** maximal, valable pour la législature en cours. Alors que l'endettement actuel se situe à 36 millions pour un plafond voté à 45 millions en 2006, la Municipalité nous propose d'élever le plafond à 78 millions, horizon 2016, très près du maximum légalement admissible.

La Municipalité justifie ce plafond par la nécessité de consentir ces prochaines années certains investissements coûteux dont le nouveau collège (24 M), l'aménagement du quartier de Grandchamp (3M) et la garderie (3M). La charge de la dette de l'école sera certes assumée conjointement avec Blonay tout comme St-Légier assume sa part d'intérêts et d'amortissement pour le dernier bâtiment scolaire de Blonay ; l'investissement et la dette demeurent cependant dans les seuls comptes de notre commune.

La CoFin a longuement débattu de cette proposition de plafond. Si elle ne conteste pas les investissements annoncés, elle craint que notre commune ne soit dans la nécessité d'augmenter ses ressources à court terme, ne serait-ce que devant l'élévation des charges d'intérêts.

La CoFin propose d'étudier la possibilité de sortir du budget général les montants de la dette affectés au service des eaux, égouts et épuration, montants qui font l'objet d'une gestion indépendante et représentent près de 29% de l'endettement actuel.

La Cofin évoque une hausse possible de l'impôt foncier et rappelle que l'introduction de la taxe-déchets devra obligatoirement trouver sa contrepartie dans une baisse du point d'impôt.

Le montant des **cautionnements** de 1'600'000 CHF est relativement modeste. Si les comptes 2010 évoquent un engagement de garantie pour le Centre de Tennis de la Veyre, vos commissaires s'interrogent sur les risques financiers liés à d'autres activités, telles que celles de la Coopérative qui gère notamment le domaine skiable des Pléiades et sollicite de la Municipalité un répertoire de toutes les participations susceptibles d'engager la responsabilité financière de la commune, avec mention des montants maximaux impliqués et évaluation de la probabilité de survenue du risque.

## REMARQUES ET REPOSES *(les réponses reçues figurent en italique)*

### 1 ADMINISTRATION GENERALE

- 102.3040                    57000.--            Municipalité ( Caisse de pension et de prévoyance)  
 Tout en recommandant l'adoption du préavis 20/2011 concernant la rémunération de la Municipalité, la CoFin avait déposé l'amendement suivant, adopté par le Conseil Communal : « Le principe d'une prévoyance individuelle est admis pour le syndic et les municipaux. Ses modalités d'application et ses coûts feront l'objet d'un préavis séparé ». La Municipalité a saisi la CoFin des démarches effectuées et des choix proposés. S'y ralliant, la CoFin accède à la demande municipale de ne pas présenter un préavis supplémentaire, les chiffres mentionnés au budget et les explications détaillées fournies en séance en tenant lieu.
- 110.3091                    10000.--            Frais de formation professionnelle du personnel.  
*La baisse observée est consécutive à la fin de programmes spécifiques dispensés à certains collaborateurs et non à une volonté de restreindre la formation continue.*
- 110.3120                    28000.--            Livres, journaux, annonces  
*La réduction du montant de 71000.-- à 28000.-- correspond à la non-répétition en 2012 du montant consacré en 2011 à la réédition de la plaquette Saint-Légier.*

### 2. FINANCES

- 210                    Impôts**
- 210.3301                    Remises & défalctions  
*Cette position correspond à l'augmentation de provision pour pertes sur débiteurs, principalement fiscaux, et vient s'ajouter au compte de bilan 9234.100.*  
 La COFIN constate qu'historiquement cette augmentation de provision a été respectivement de 217'295 frs et 374'319 CHF dans les comptes 2009 et 2010. **Une provision de 30'000 frs lui paraît donc insuffisante.**
- 210.4001                    Impôts sur le revenu des personnes physiques  
*Bascule de deux points d'impôts créant une augmentation attendue de 515'000 frs. Voir aussi commentaire spécifique dans le préavis.*
- 210.4012                    Impôts sur le capital des personnes morales  
*L'Etat de Vaud a diminué de moitié l'impôt sur le capital des sociétés, qui a été ramené de 0.6 o/oo à 0.3 o/oo.*
- 230                    Amortissements et réserves**  
*Amortissements en forte hausse dus principalement au premier amortissement (sur 10 ans) de la pré-étude de 2'200'000 frs pour le collège Clos-Béguin, ainsi qu'au premier amortissement (sur 30 ans) du patrimoine financier historique pour un montant de 80'000 frs. Voir aussi commentaire spécifique dans le préavis*

### 3 DOMAINES ET BATIMENTS

#### 31 TERRAINS

- 310.3145 10'000.-- Entretien des terrains.  
*Poste sujet à une grande variabilité*
- 310.3147 10'000.-- Entretien cours d'eau, Veveysse  
*Montant maintenu car participation du canton*

#### 35 BATIMENTS

- 351.02 00.-- revenu Auberge communale  
*Etant donné les travaux, de transformation, il n'y aura pas de rentrées de loyer pour 2012.*

### 4 TRAVAUX

#### 410 Bureau technique

- 410.3011 490'000.-- Traitement du personnel  
*Collaboratrice supplémentaire, mentionnée sous remarques générales.*
- 410.3061 8'000.-- Frais pour usage de véhicules privés  
*Déplacements des employés du bureau technique avec leurs véhicules*
- 410.3091 7'200.-- Frais de formation professionnelle  
*Moins de cours pour le personnel*
- 410.3111 6'100.-- Achats mobilier, machines, équipements de bureau  
*Équipement, protection individuelle, armoire, mobilier d'angle, etc.*
- 410.3156 51'000.-- Maintenance informatique  
*Licence, système informatique du territoire, achat de données cadastrales, carto Riviera, mise à jour de plans, formation, etc.*
- 410.3181 5'000.-- Frais de ports et taxes CP  
*Frais répartis sur chaque service de l'administration communale*

#### 430 Routes

- 430.3115 73'400.-- Achat matériel, machines, véhicules  
*Remplacement d'une camionnette, souffleur à dos, mono-axe rapide, faucheuse, matériel divers, etc.*
- 430.3123 55'000.-- Electricité éclairage public  
*Forfait par « point lumineux », entretien éclairage public*
- 430.3185 Honoraires et frais d'expertises  
*Amortissement sur préavis courants*
- 430.4517 210'000.-- Subventions cantonales, (revenus)  
*Montants versés dans le cadre des améliorations foncières*
- 430.4522 743'000.-- Fonds de péréquation horizontal (thématiques) (revenus)  
*Concerne les travaux effectués dans la commune en 2010*

#### 440 Terrains de sport

- 440.4272 10'000.-- Location terrains de football (revenus)  
*Location à l'École du Haut-Lac*

#### 441 Parcs et jardins

- 441.3115 6'900.-- Achats de véhicules, machines, matériel  
*Achats : tondeuse, débroussailluse, taille-haie.*
- 441.3186 4'500.-- Primes assurances de tiers  
*Primes d'assurances du matériel*

#### 45 Ordures ménagères

- 450.3188 702.900.-- Transport et élimination des ordures  
*Baisse de tarif*

## 5. INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

|            |  |   |
|------------|--|---|
| <b>511</b> | <b>Service repas de midi</b>   |   |
| 511.xxx    | <i>Rubrique transférée sous 720.3655 Accueil de jour des enfants</i> |   |
| <b>52</b>  | <b>Enseignement primaire et secondaire</b>                           |   |
| 520.3522   | 650'000.--   | Participations à diverses communes<br><i>Moins d'élèves envoyés à la Tour-de-Peilz</i>                                  |
| <b>52</b>  | <b>Service dentaire</b>  |   |
| 560.3524   | 10'000.--  | Participations aux soins dentaires<br><i>En ligne avec dépenses annuelles effectives de ces dernières années</i>        |
| <b>58</b>  | <b>Temple et cultes</b>  |   |
| 580.3123   | 3'500.--   | Electricité Eglise de la Chiésaz  |
| 580.2124   | 16'000.--  | Eau Eglise de la Chiésaz<br><i>Budget 2011 trop optimiste ; budget 2012, en ligne avec les coûts effectifs attendus</i> |
| 580.3141   | 15'000.--  | Entretien Eglise de la Chiésaz<br><i>Achat d'une armoire en 2011, non récurrent en 2012</i>                             |
| 580.3652   | 79'500.--  | Entretien église catholique<br><i>Budget non encore approuvé à l'heure actuelle</i>                                     |

## 6. SERVICES GENERAUX ET POLICE

|           |                                  |  |
|-----------|----------------------------------|--|
| <b>62</b> | <b>Services généraux</b>         |  |
| 620.3102  | 2'800.--                         | Livres, journaux, annonces<br><i>Pas de plaquette St.-Légier à rééditer en 2012</i>                          |
| 620.3156  | 100'000.--                       | Entretien informatique<br><i>Pas d'investissement dans la GED (gestion électronique des données) en 2012</i> |
| <b>62</b> | <b>Défense contre l'incendie</b> |  |
| 650.3521  | 174'000.--                       | Participations CDIS Pléiades<br><i>Selon budget établi par le CDIS</i>                                       |

## 7. SECURITE SOCIALE

|            |                           |  |
|------------|---------------------------|--|
| <b>710</b> | <b>Services sociaux</b>   |  |
| 710.3525   | 120'000.--                | Part aux services sociaux intercommunaux<br><i>Se décompose de la façon suivante :</i>   |
|            | 79'000.--                 | RAS, Antenne basée à Blonay  |
|            | 16'000.--                 | ACT, Montreux (contre la toxicomanie)  |
|            | 25'000.--                 | RAS, La Tour de Peilz  |
| <b>720</b> | <b>Prévoyance sociale</b> |  |
| 720.3655   | 636'000.--                | Accueil de jour des enfants.<br><i>Anciennement de 511'000.--, ce poste budgétaire augmente en raison de :</i>                                   |
|            | 90'000.--                 | <i>(nouveau) : garderie Mon Foyer (montants ne seront vraisemblablement pas dépensés en 2012 car le projet de garderie est retardé à Blonay)</i> |
|            | 40'000.--                 | <i>Picson (anciennement 511.3522) dont le coût augmente avec l'arrivée des élèves de La Tour</i>   |

La CoFin s'émeut de la croissance annuelle vertigineuse des coûts de l'accueil de jour des enfants (20% par année). Elle encourage la Municipalité à confronter à la structure officielle les propositions du secteur privé, en termes de coût et de qualité.

## 730 Santé publique

730.3655 535'000.-- Contributions à l'AVASAD

*L'augmentation de 49'000.-- est liée à l'augmentation de la valeur du point AVASAD à 106.85*

## 8. SERVICE DES EAUX

## 810 Service des eaux

810.3144 500'000.-- Entretien du réseau

*La différence de 127'000.-- d'avec les comptes 2010 est à attribuer à des travaux exceptionnels, ponctuels, ainsi qu'à la correction de certains points sous-évalués*

\* \* \*

**Commentaires généraux**

Le budget 2012 est à nouveau lourdement négatif (1'942'030 CHF), en raison notamment des prélèvements cantonaux et à la péréquation intercommunale. Contrairement aux années précédentes, les circonstances économiques laissent moins augurer d'un équilibre conjoncturel en fin d'exercice. Par ailleurs, le plafond d'endettement à cinq ans est maximal en raison d'investissements indispensables. Le risque inhérent à une hausse des taux d'intérêts fait craindre une nécessaire augmentation de ressources à court ou moyen terme. Une séparation claire des comptes affectés permettraient de garder une certaine marge de manœuvre. Aux cautionnements proprement dits doivent être ajoutées les garanties de déficit (tel le domaine skiable des Pléiades)

Aux efforts de la Municipalité pour contenir ses dépenses répond la croissance permanente de celles imposées par l'Etat ou ses services (tel l'Accueil de jour des Enfants) Cette conjonction accule les finances communales dans une impasse et contraindra rapidement à l'augmentation des recettes.

La CoFin encourage la Municipalité à évaluer régulièrement la possibilité de recourir au privé, la perte des subsides pouvant être compensée par la réduction des coûts pour des prestations équivalentes.

**Conclusions**

En conclusion, vu ce qui précède et en proposant à la Municipalité de prendre en compte les remarques ci-dessus pour l'établissement du prochain budget, la CoFin recommande aux membres du Conseil communal :

d'adopter le projet de budget 2012 tel que proposé et qui se résume comme suit :

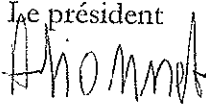
|          |     |               |
|----------|-----|---------------|
| Dépenses | Fr. | 30'112'700.00 |
| Recettes | Fr. | 28'170'670.00 |

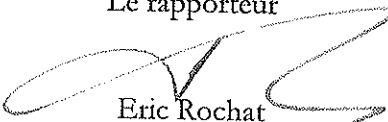
|                       |     |              |
|-----------------------|-----|--------------|
| Excédent des dépenses | Fr. | 1'942'030.00 |
|-----------------------|-----|--------------|

d'adopter les montants pour emprunts et cautionnements, selon l'article no 143 LC :

|                |     |               |
|----------------|-----|---------------|
| Emprunts       | Fr. | 78'000'000.00 |
| Cautionnements | Fr. | 1'600'000.00  |

Pour la CoFin :

Le président  
  
 Alain Vionnet

Le rapporteur  
  
 Eric Rochat

